



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°27-2017-161

PUBLIÉ LE 1 DÉCEMBRE 2017

Sommaire

Tribunal Administratif de Rouen

27-2017-11-30-003 - Décision portant désignation des magistrats administratifs chargés d'assurer la suppléance de la présidence pour les conseils de discipline de la Ville d'Evreux. (1 page)

Page 3

Tribunal Administratif de Rouen

27-2017-11-30-003

Décision portant désignation des magistrats administratifs chargés d'assurer la suppléance de la présidence pour les conseils de discipline de la Ville d' Evreux.



Le président du tribunal administratif de Rouen,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée notamment par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 ;

VU le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

VU le décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié par le décret n° 96 1040 du 2 décembre 1996 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ;


DECIDE :

Article 1^{er} : Monsieur Gabriel TAR, premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel et Madame Caroline LAMBRECQ, conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, sont désignés présidents suppléants pour les conseils de discipline de la Ville d'Evreux.

Article 2 : La présente décision abroge l'article 2 de la décision du 4 septembre 2015.

Article 3 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Fait à Rouen, le 30 novembre 2017


Jean-Louis JOECKLÉ